



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Affiché le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – M. SAHRAOUI – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents : M. GACHET-Mme JONNIAUX – Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAURA

OBJET : ACQUISITION TERRAIN SAFER – B 1879 – VALBACOL

N° Acte : 3.1

Délibération n° 22-158

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que la SAFER a acquis par acte notarié en date du 2 mars 2022, le bien cadastré section B 1879, dans le cadre d'un partenariat engagé conformément à la Convention d'Intervention Foncière établie avec la Commune de Vitrolles.

Vu l'avis du Domaine en date du 17/08/2022, fixant la valeur vénale de ce bien, d'une contenance de 14686 m², à 200 000 €.

Vu les frais d'intervention de la SAFER, d'un montant de 20 000 €.

Considérant la volonté de la Commune de Vitrolles de maîtriser ce foncier, dans le but de porter une véritable politique de développement pour la prévention et la mise en valeur du foncier agricole et naturel.

Considérant que la cession s'effectuera conformément à l'avis du Domaine, frais de portage en sus, d'une somme totale de 220 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE l'acquisition du bien cadastré section B n° 1879, d'une contenance de 14 686 m², appartenant à la SAFER, pour un montant de 220 000 €.

REITERE la servitude de passage réciproque avec la parcelle B 1766, conformément à l'acte reçu par Maître FARJAUD, en date du 26/02/1991.

SOLLICITE le Département au titre de l'aide à l'acquisition du foncier agricole et de toute autre aide au titre de l'aide aux communes.

DESIGNE la SCP DAMELINCOURT – DADOIT, pour la rédaction de l'acte notarié de transfert de propriété.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concourantes à la concrétisation de ce dossier.

IMPUTE la dépense au Budget Principal – section Investissement de la Commune de Vitrolles.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



MIS EN LIGNE LE :

17 OCT. 2022

Service Conseil Municipal

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE Pôle Gestion Publique Division des Missions Domaniales Pôle d'Evaluation Domaniale 52, rue Liandier 13008 MARSEILLE drfip.13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par : Michel MELLOUL Téléphone : 04 91 09 60 81 michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS n° 2022-13117-43174 DS 8916185

Marseille, le 17/08/2022

La directrice régionale des Finances publiques

à

Hôtel de ville de Vitrolles
Direction de l'Aménagement
Pôle Affaires Foncières et Domaniales
BP 30102
13743 Vitrolles Cedex.

A l'attention de Mme Lucie JANVIER.

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN.
CONTENANCE CADASTRALE : 14 686 m².
ADRESSE DU BIEN : VALBACOL, 13127 VITROLLES.
VALEUR VÉNALE : 200 000 € HT ET HORS FRAIS DE PORTAGE.

1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNE DE VITROLLES.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Lucie JANVIER.

2 – DATE DE CONSULTATION

: 30/05//2022

DATE DE RÉCEPTION

: 30/05/2022

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

:

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Projet d'acquisition par la commune.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: B 1879

Terres agricoles avec hangars brûlés.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : SAFER.
- situation d'occupation : Libre.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLU ZONE A.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 200 000 € HT et hors frais de portage.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques, et par délégation,

L'Inspecteur des Finances Publiques,


Michel MELLOUL

CV/MJW

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Tél. : 04 88 78 00 13
e-mail : dds13@safer-paca.com

ATTESTATION

Aix, le 1er juillet 2022

Objet : 13. VITROLLES
RR 13 22 0112 01
AP 13 20 0534 01

Madame Céline VIDAL, Conseiller Foncier de la SAFER PACA dans le département des Bouches-du-Rhône atteste que, le Comité Technique Départemental de la SAFER lors de sa séance du 27 avril 2022 s'est prononcé sur l'attribution au profit de la Commune de Vitrolles d'une propriété bâtie cadastrée commune de VITROLLES section B numéro 1879 d'une surface de 1 ha 46 a 86 ca aux conditions suivantes :

PRIX : 220 000,00 € (DEUX CENT VINGT MILLE EUROS)

Ce prix se décompose de la manière suivante :

Prix principal :	200 000,00 €
Frais d'intervention de la SAFER (dont répercussion des frais d'acquisition) :	20 000,00 €

Les frais d'acte notariés seront à régler en sus du prix de vente.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Aix-en-Provence
Le 1er juillet 2022



DIRECTION GÉNÉRALE
580, Avenue de la Libération
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 350 302 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 429F Z
TVA intracommunautaire
FR 67 707 350 112

